



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 janvier 2025 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **22**

Date de la convocation :
23 janvier 2025

**Délibération n° DCM25-01-29P11
Ressources humaines – Modification du tableau des
emplois**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoint,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani et M. Salvador Ruiz

Rapporteur : Mme Michelle Guibal

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Pole Urbanisme et aménagement, il convient de modifier le tableau des emplois avec la création d'un emploi titulaire d'adjoint administratif territorial à temps complet, permettant ainsi de conforter sa mission de gestion du droit du sol.

Par ailleurs, au regard des prochains avancements de grade, il convient de modifier le tableau de emplois comme suit avec la création des emplois suivants :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} TNC 17h30 (service Entretien),
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe TNC 32h (service Education),
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe TNC 29h (service Education).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des emplois ci-joint avec la création des emplois tel que présenté ci-avant,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

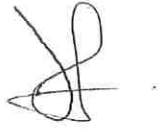
Ce dossier a été présenté devant la commission Ressources et moyens réunie le 20 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois avec la création des emplois tel que présenté ci-avant,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE